

Paris, le 10 novembre 2022

## Suspension du contrat de liquidité

Altur Investissement ayant annoncé, par communiqué de presse en date du 3 novembre 2022, un projet d'offre publique de rachat de ses propres actions d'un montant nominal maximum de 1 900 000 € portant sur un nombre maximum de 760 000 actions de la Société, représentant environ 18% du capital social de la Société, au prix de 7,20 € par action (ci-après l'« Offre » ou l'« OPRA »), les opérations prévues dans le cadre du Contrat de Liquidité de Marché seront en conséquence suspendues pendant toute la durée du projet à l'issue de la séance du 9 novembre 2022.

À la date du 9 novembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 54 116 actions ALTUR INVESTISSEMENT ;
- 92 879,64 € en espèces.

### À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME familiales et patrimoniales et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO).

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR – Euronext : Compartiment C

#### Contacts

**Altur Investissement**  
François Lombard ou  
Bertrand Cavalier  
Tél. : 01 86 64 01 82

**ACTUS finance & communication**  
Manon Clairet  
Relations Presse  
Tél. : 01 53 67 36 73  
[mclairet@actus.fr](mailto:mclairet@actus.fr)

**ACTUS finance & communication**  
Jérôme Fabreguettes-Leib  
Relations Investisseurs  
Tél. : 01 53 67 36 78  
[altur@actus.fr](mailto:altur@actus.fr)

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).